

Politique de Frais pour rendez-vous manqué avec un professionnel de la santé

Date de mise à jour : 9 novembre 2023

Introduction

Cette politique de frais a été élaborée pour informer nos patients des conséquences financières liées à la non-présentation à un rendez-vous avec un professionnel de la santé dans notre établissement. Nous comprenons que des circonstances imprévues peuvent survenir, mais il est essentiel de maintenir un planning efficace pour assurer des soins de qualité à tous nos patients.

1. Rendez-vous, confirmation et rappel

1.1. Les patients sont tenus de prendre rendez-vous pour consulter un professionnel de la santé de notre établissement.

1.2. Les confirmations et rappels de rendez-vous sont envoyés par SMS, courriel ou téléphone quelques jours avant la date du rendez-vous pour aider les patients à se souvenir de leur rendez-vous.

2. Annulation ou Report de Rendez-vous

2.1. Nous comprenons que des situations imprévues peuvent survenir, obligeant les patients à annuler ou à reporter leur rendez-vous.

2.2. Nous encourageons nos patients à annuler ou à reporter leur rendez-vous dès que possible si nécessaire, afin de permettre à d'autres patients d'obtenir un rendez-vous dans le créneau horaire disponible.

3. Politique de Frais pour Rendez-vous Manqué



Centre Médi-Soleil
Saint-Jean-sur-Richelieu

3.1. Tout rendez-vous manqué, c'est-à-dire un rendez-vous non annulé ou non reporté à l'avance, dans un délai de 24h sera soumis à des frais de 35\$. Ces frais visent à encourager la ponctualité des patients et à compenser les frais administratifs engagés ou le temps perdu du professionnel (médecin) de la santé.

3.2. Les frais pour rendez-vous manqué seront facturés conformément aux tarifs en vigueur dans notre établissement (35\$) et seront précisés au patient au moment de la prise de rendez-vous.

3.3. Les frais pour rendez-vous manqué ne seront pas pris en charge par les assurances médicales, sauf si le patient peut fournir une preuve valable de circonstances exceptionnelles.

4. Exceptions

4.1. Des exceptions pourront être envisagées en cas de circonstances exceptionnelles, telles qu'une urgence médicale, un accident ou une situation familiale grave. Les patients devront fournir une preuve documentée de ces circonstances pour que des frais ne soient pas facturés.

4.2. Les professionnels de la santé se réservent le droit de décider de manière discrétionnaire si une exception peut être accordée.

5. Procédure de Paiement

Les frais pour rendez-vous manqué seront ajoutés à la facture du patient et devront être payés conformément aux conditions de paiement habituelles de notre établissement.

Conclusion

Nous croyons que cette politique de frais pour rendez-vous manqué favorisera la responsabilisation des patients en ce qui concerne leur présence à leurs rendez-vous et contribuera à maintenir un planning de consultation efficace pour offrir les meilleurs soins possibles. Nous encourageons nos patients à communiquer avec notre établissement en cas de questions ou de préoccupations concernant cette politique.



Centre Médi-**Soleil**
Saint-Jean-sur-Richelieu